EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00309
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000348
Commission	**Sports - Jeunesse - Vie étudiante**		
Direction en charge	Sports, Jeunesse et vie associative		
Objet	Dispositif Sainté Pass - Reconduction 2020-2021 - Conventions de partenariat - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

L'insertion professionnelle, la santé, les transports, la citoyenneté, le logement et l'autonomie des jeunes constituent les axes forts de la politique menée par la collectivité en direction des jeunes.

Afin de favoriser l'accès des jeunes stéphanois à la culture, aux sports et aux loisirs, La Ville de Saint-Etienne, met en œuvre le dispositif Sainté Pass à destination des jeunes de 16 à 25 ans résidant, étudiant ou effectuant un service civique dans la commune de Saint Etienne.
Ce dispositif connaît depuis de nombreuses années une forte demande de la part des jeunes stéphanois.
Pour ce faire, outre les actions réalisées en régie par les services municipaux, la Ville développe un certain nombre de partenariats afin de renforcer l'offre.

■ Motivation et opportunité

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville propose le dispositif Sainté pass.fr.
Depuis septembre 2014, elle développe des offres de réductions qui concourent au bien-être, à la convivialité et à la découverte culturelle du territoire.

Par le biais de conventions de partenariat, des réductions, des places gratuites sont mises à disposition des bénéficiaires. 5 typologies d'offres sont disponibles et concourent aux besoins des jeunes : Sorties culturelles ; Transports ; Sports / Loisirs ; Santé / Bien-être ; Restaurants / Shopping.
Ces offres sont basées au plus près sur les besoins des jeunes. Ainsi les partenariats sont étudiés en fonction des retours faits par les 15-25 ans ; entre autre lors des interventions de rentrées, sur la base de l'analyse de la fréquentation et des demandes, mais aussi sur les retours de satisfactions.

■ Contenu

Le site Sainté Pass.fr est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans au moment de l'inscription (année de naissance comprise entre 1995 et 2004 en 2020 puis entre 1996 et 2005 en 2021), et résidant ou étudiant à Saint-Etienne, et ce, qu'ils soient étudiants, lycéens, actifs ou demandeurs d'emploi. Le dispositif est également accessible aux jeunes volontaires en service civique dans une structure menant des actions sur le territoire stéphanois. L'accès à la plateforme est gratuit. Afin de garantir la cohérence du dispositif avec la logique de vie des bénéficiaires, les inscrits du lycée Simone Weil situé à Saint-Priest-en-Jarez seront considérés éligibles de plein droit. Sainté pass.fr propose à chaque jeune deux catégories d'offres cumulables :

- les offres à saisir,
- les offres permanentes.

Les modalités de fonctionnement de ce dispositif pour l'année 2020-2021 sont détaillées en annexe.

Les restaurants stéphanois souhaitant proposer des offres sur Sainté pass.fr doivent, en sus de signer la convention type restaurants, accepter de souscrire à la charte des restaurants stéphanois – bons plans Sainté pass.fr, annexée à la présente délibération.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			44 000,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**44 000,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**44 000,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les modalités de fonctionnement du dispositif Sainté Pass.fr pour l'année scolaire 2020/2021 telles que présentées en annexe,
- approuver la convention type "partenariat" et la convention type « restaurant » ainsi que les conditions des différentes conventions types associées au dispositif figurant en annexe de la présente délibération,
- approuver la charte des restaurants stéphanois annexée – bons plans Sainté pass.fr,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions avec les partenaires cités ci-après :

- Association 1001 Bass
- Association AGM Agitateurs de Musique
- Association ASIL Ateliers Stéphanois d'Improvisation Loufoque
- Association ASSE - Musée des Verts
- Association Dimbalante
- Association Human EMLYON
- Association Les Films de l'Imparfait / Festival des 7 Collines
- Association Ligue contre le Cancer
- Association LISA Ligue d'Improvisation Stéphanoise Amateur
- Association Ocivélo
- Association Percu et au delà
- Association Rev'A / Festival Curieux Voyageurs
- Association Stella / Festival Dan.Cin.Fest
- Association T2O / Truc2Ouf - Atelier de la Création
- Cadeau Maestro
- Chok Théâtre
- CIDO
- Cinéma Le Méliès
- Collectif La Limace
- Comédie de Saint-Etienne
- Comédie Triomphe
- Coxa Plana-Gran Lux
- Cuizin sur Cours
- Delta Max / Le Pax
- Eco Loc
- ENISE Evasion
- Festival des Arts Burlesques / Beaulieu spectacle vivant
- Festival Face à Face
- Festival Trax / Compagnie Dyptik
- Forum - GAE 1909
- Keep Cool
- La Rotonde (Ecole des Mines)
- La Taverne du Gobelin Farci
- Le Clapier
- Librairie de Paris
- Mémorial de la Résistance
- Papéthèque
- Planétarium - Positive Education
- RhinoJazz Festival
- Saint-Etienne Masculin Handball
- STAS
- Théâtre le Verso
- Théâtre Libre
- Restaurant L'Agadir
- Restaurant L'Italien

- Restaurant La Table du 10
- Restaurant Obobar
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2020-2021	'011	6288
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée
59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU